

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

**METROPOLE DE SAINT ETIENNE
COMMUNE DE SAINT ETIENNE**

ENQUETE PUBLIQUE PRELABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT
LE PREMIER PROGRAMME DE L'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE DU QUARTIER DE
TARENZAIZE-BEAUBRUN-COURIOT SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Du 16 octobre 2020 au 2 novembre 2020

Référence TA E20000076/69

**PROCES VERBAL DES OPERATIONS
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

PROCES VERBAL

1/ ENQUETE :

Celle-ci a eu lieu du 16 octobre 2020 au 2 novembre 2020 et fait l'objet d'un rapport et de conclusions motivées du commissaire enquêteur Denis BRUNETON, mandaté en date du 25 novembre 2020.

2/ CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : projet de conclusions ; établissement des conclusions définitives :

- remise du projet de conclusions en date du 20 novembre 2020 à CAP Métropole, en la personne de Monsieur Hervé MENARD, responsable de projets,
- en l'absence d'observation du public et d'observation contradictoire sur le projet de rapport et de conclusions, établissement du rapport et conclusions définitives, en date du 25 Novembre 2020, (annexe 1 du présent procès-verbal)

3/ CLOTURE DU REGISTRE D'UTILITE PUBLIQUE

- remise contre récépissé en date du 25 nov. 20 du registre côté et paraphé (Récépissé, en annexe 2 du présent Procès-Verbal)
- dépôt du dossier d'enquête publique à la Préfecture (via CAP METROPOLE), contre récépissé, dûment visé par le commissaire enquêteur, en date du 25 nov. 20 (Récépissé, en annexe 2 du présent Procès-Verbal)

4/ TRANSMISSION DE L'ENTIER DOSSIER (format papier et électronique)

- à la Préfecture de la LOIRE, service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, contre Récépissé, en date du 25 Novembre 2020 (Récépissé, sous forme d'une lettre de notification, en annexe 3 du présent Procès-Verbal (remise Papier et clef USB)
- à intervenir par dépôt au plus tard le 30 novembre 2020, auprès du Tribunal Administratif sis 184 rue Dugesclin, à Lyon (complété du relevé des diligences et débours engagés par le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique en objet, en vu du calcul des indemnités par le Tribunal administratif)

ANNEXES au présent PROCES-VERBAL

Annexe 1 : Conclusions et avis du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique

(concernant le premier programme de restauration immobilière du quartier Tarentaize, Beaubrun, Couriot sur la Commune de Saint-Etienne, du 16 octobre au 2 novembre 2020 – référence TA E20000076/69)

Annexe 2 : Récépissé du registre d'enquête publique et de toutes les pièces du dossier d'enquête visées par le commissaire enquêteur.

Annexe 3 : Double de la lettre de notification de remise de l'entier dossier à la Préfecture de la LOIRE, et accusé de réception

(accusé de réception par Saint-Etienne Métropole, de la lettre de notification de l'entier dossier dont copie à CAP METROPOLE, conformément au courrier reçu en date du 22 septembre 2020, de la Préfète de la Loire, Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial)

Procès-verbal, établi le 25 novembre 202, sur 2 feuillets et 3 annexes.

Denis BRUNETON



PJ : 3 annexes